

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE4

présenté par

M. Caron, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de suppression, en coordination avec ceux déposés sur les articles précédents, le groupe LFI-NFP réaffirme son opposition au projet de holding « France Médias ».

L'examen de cet article est l'occasion de rappeler que parmi les nombreuses raisons qui devraient logiquement pousser à l'abandon de ce projet de réforme, figure notamment l'argument budgétaire. En effet, sous couvert d'une soi-disant « volonté » de renforcer l'audiovisuel public par la création d'une « BBC à la française », c'est une réforme avant tout budgétaire, qui fragilise des acteurs de l'audiovisuel public par la recherche de synergies à tout prix qui en réalité menacent directement les 8 825 salariés, dont 2 748 journalistes, de France Télévisions, mais également les 4 000 salariés de Radio France, les 1 800 salariés de France Médias Monde ou encore les 901 salariés de l'INA (chiffres 2023).

Par ailleurs, l'argument des économies budgétaires engendrées par la réforme ne tient pas : l'ajout d'un niveau supplémentaire de décision dans la gouvernance de l'audiovisuel public risque de créer une nouvelle strate de décisions comportant de nouveaux postes, sans possibilités réelles de supprimer les anciennes strates et les postes afférents au sein des différentes entités - qui existeront

toujours puisqu'il s'agit d'une holding, ce qui ne va qu'alourdir le processus décisionnel sans permettre d'économies réelles.